

Transport Routier L'OTRE demande le maintien des aides sur le carburant au-delà du 31 juillet 2022

Compte tenu de la volonté du Gouvernement de maintenir une aide sur le carburant plus significative et plus ciblée au-delà du 31 juillet 2022, l'OTRE demande le maintien et le renforcement de l'aide à destination des transporteurs routiers sur les carburants, déjà en place depuis le 1er avril 2022. A plus long terme, elle appelle à l'instauration d'une « énergie professionnelle » pour les acteurs de la route afin de maîtriser le coût de l'énergie pour les transporteurs routiers qui doivent être mis à l'abri de fluctuations trop fortes et imprévisibles de ce poste important de leur compte d'exploitation.

La crise sanitaire a mis en lumière le rôle déterminant de notre secteur et de nos entreprises, majoritairement des PME, nos « travailleurs de la route » qui sillonnent le pays pour assurer la continuité de la vie économique et la mobilité de tous, au service de chacun.

Les transporteurs routiers, tous métiers confondus, ont permis à notre nation de traverser cette épreuve difficile, de faire prendre conscience aux pouvoirs publics de l'importance de cette « deuxième ligne » de défense que nous incarnons. La reconnaissance obtenue en mars 2022 avec la prise en compte spécifique de notre secteur dans le plan de résilience du gouvernement, en est la confirmation.

Mais le secteur, gros consommateur d'énergie, reste très fragilisé par les prix du carburant toujours aussi élevés et fluctuants.

En mesure d'urgence, l'OTRE demande que soit maintenue et renforcée au-delà du 31 juillet 2022, la mesure d'aide sur les carburants appliquée depuis le 1er avril 2022. Elle attend que cette aide plus significative et ciblée soit directement gérée par l'Administration fiscale par l'application d'un système de remboursement mensuel basé sur les litres consommés au cours du mois précédent, sans qu'il soit pris en compte dans les indices du CNR, garantissant ainsi que cette mesure bénéficie bien uniquement et directement aux transporteurs.

En mesure prospective et dans le cadre des travaux sur la transition énergétique du secteur, l'OTRE réaffirme sa volonté d'entamer sans délai des travaux visant à l'instauration d'une « énergie professionnelle » pour tous les secteurs du transport routier, afin de limiter au maximum l'impact des fluctuations des cours de l'énergie dans les comptes d'exploitation de nos PME, qu'il s'agit de protéger.

CONTACT PRESSE

Jean-Marc RIVERA, Délégué Général – 06.30.12.37.37